



Restaurer la compétitivité et renforcer l'attractivité de la production française : quels enjeux pour les TPE et PME en santé ?

Paris, le 03 décembre 2020

L'Association des moyens laboratoires et industries de santé (AMLIS) interpelle l'ensemble des acteurs de santé et les autorités sur les enjeux spécifiques aux TPE et PME du secteur de santé. En effet, l'AMLIS se félicite des 10 propositions formulées par le LEEM visant à relancer la compétitivité et l'attractivité de la production de médicaments en France et réitère l'engagement des TPE et PME dans la gestion de la crise sanitaire.

Les 3 axes prioritaires formulés par le LEEM, l'investissement, la sécurisation de l'approvisionnement des médicaments et l'accélération de la bioproduction, font écho aux propositions de l'AMLIS. Regroupant 48 des 120 **TPE et PME du secteur, les entreprises de l'AMLIS** sont essentielles à la production et l'approvisionnement en médicaments en France. Entreprises à taille humaine, elles génèrent un chiffre d'affaires de plus de 8 Md€ dont près de 300 M€ sont réalisés à l'export et participent activement à la dynamique en termes de géographie des territoires, d'emploi, de R&D, de fabrication et de distribution. Durant la crise sanitaire, elles ont été ces entreprises de « deuxième ligne », soulignées par le Président de la République, qui ont continué à assurer l'accès aux traitements des patients.

L'AMLIS plaide pour la reconnaissance du statut de PME de santé en France et souhaite intégrer à son action politique les revendications que portent ses entreprises depuis plusieurs années à travers 9 propositions :

- la simplification des procédures réglementaires,
- la mise en œuvre d'une fiscalité adaptée aux TPE et PME,
- l'exemption de droits sur les procédures concernant les actions de sécurisation pour le renforcement de l'accès aux médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM),
- la responsabilisation des acteurs de terrain au travers d'une confiance renforcée,
- la révision des outils d'aide à la décision d'accès au remboursement et à la fixation des prix en particulier pour les médicaments essentiels ne bénéficiant pas d'une amélioration du service médical rendu,
- la promotion renforcée de l'offre labellisée « France » pour les TPE et PME du secteur à l'export,
- la meilleure prise en compte des investissements locaux par la pérennisation du dispositif de « suramortissement »,
- une certaine primauté en faveur des TPE et PME produisant en France ou en Europe en vue de faciliter leur accès à la commande publique,
- l'accès renforcé et facilité aux dispositifs de financement pour les TPE et PME.

L'AMLIS approuve donc l'idée d'intégrer la politique industrielle comme un des éléments prioritaires du CSIS et s'engage à participer aux travaux à venir en ce sens.

À propos de l'AMLIS

Fondée en 1969, les principales missions de l'AMLIS sont la reconnaissance des TPE et PME en tant que maillon essentiel de notre système de santé, le partage d'expérience entre ses membres pour promouvoir le développement à l'international, la valorisation du savoir-faire et les partenariats, le respect des bonnes pratiques des entreprises en étant le relais des informations essentielles à leurs activités.

Contact : Philippe Truelle, président de l'AMLIS, amlis@amlis.fr